



# INFORMATIONS MUNICIPALES

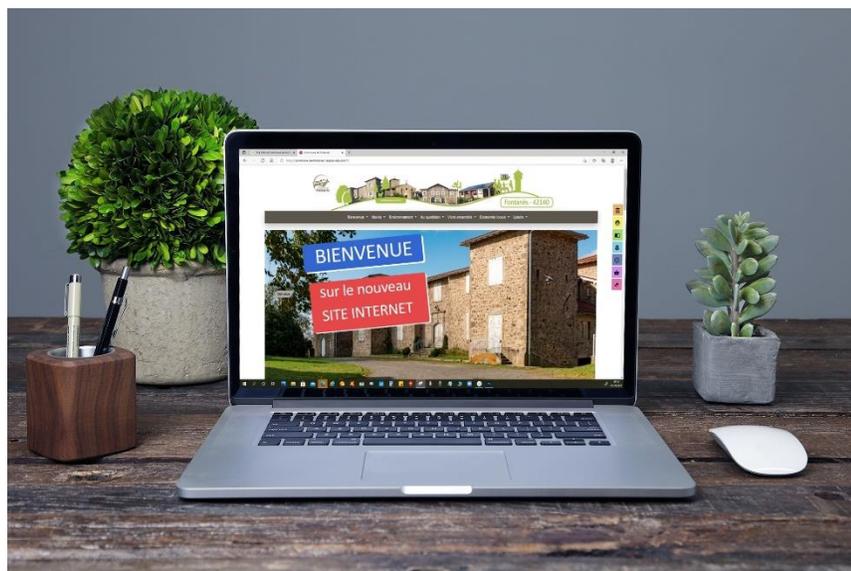
Octobre 2021



Le nouveau site internet est enfin prêt

La nouvelle version du site internet de la commune est en ligne,  
accessible toujours à la même adresse :

[www.fontanes-42.fr](http://www.fontanes-42.fr).



L'ancien site internet n'était plus vraiment dans l'air du temps, une évolution s'imposait.

La nouvelle interface est plus ergonomique, ce qui facilite la navigation, la rend plus agréable et permet ainsi de trouver simplement et rapidement l'information recherchée, notamment concernant les différents services.

On y retrouve bien évidemment le contenu de l'ancien site mis à jour et de nouveaux éléments, comme, par exemple, l'histoire du village,

une documentation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, une présentation exhaustive des sentiers de randonnées, de nombreuses photos, des vidéos et diaporamas... Cette refonte a également permis de proposer de nouvelles fonctionnalités, toujours dans le but de répondre à l'attente des visiteurs.

La mise en ligne d'un nouveau site internet s'accompagne d'une phase de rodage. La commission information communication a besoin de vos commentaires, remarques, interrogations, suggestions. N'hésitez pas à laisser un message par l'intermédiaire du formulaire de contact.

## Foire de la Saint Martin

En raison des contraintes sanitaires, les associations du village et la municipalité ont décidé que la foire de la Saint Martin n'aura pas lieu cette année.

Souhaitons de pouvoir se retrouver le 11 novembre 2022.



## Cérémonie du souvenir

La cérémonie du souvenir aura lieu le **dimanche 14 novembre à 11h** devant le monument aux morts. Cette année, les nouveaux élus au Conseil Municipal d'Enfants se joindront à ce moment de commémoration.

Le pass sanitaire sera exigé.



## 🗝 Réunion publique sur l'avenir du château

La réunion publique organisée par la municipalité pour présenter le projet en cours au château s'est tenue le 24 septembre à la Maison du Plâtre et a réuni plus de 100 personnes.

Philippe Servant et Yves Faure, les futurs acquéreurs du château, étaient présents pour cette présentation à la population. Saint-Etienne Métropole, l'actuel propriétaire n'a pas pu assister à cette réunion, son vice-président en charge du tourisme et du patrimoine, Robert Karulak s'était excusé.



Les grandes lignes du projet appelé « *NaturaTECH* » :

- Balade dans le parc lumineux (partie basse du parc) : projections lumineuses sur les arbres au fil des histoires racontées par des spots sonores discrets. Ces animations seront proposées en soirée au cours des week-ends et des vacances scolaires. Des réservations par internet permettront des flux raisonnés du public.
- Complexe d'accueil du public par une offre d'hôtellerie, restauration, salles de séminaires, de réception, d'accueil de mariages et d'événements culturels à destination des entreprises, des scolaires, du grand public et des associations.
- Activités de loisirs autour des nouvelles technologies :
  - Plateau technique : plateau TV très haut débit, duplex et direct vidéo, réseaux sociaux, formations, media-training, team building originaux...
  - Accueil des publics en formation (scolaires, loisirs).



Huguette THIZY et Michel Gandilhon, avec Philippe SERVANT et Yves FAURE, les porteurs de projet

La question de la circulation dans les rues du village et la proche périphérie du château a bien sûr animé les débats. Ce sujet est actuellement à l'étude par la municipalité avec l'appui des services de Saint-Etienne Métropole pour les rues du village, et avec les porteurs de projet pour l'entrée et la sortie du château.

### 🔑 Maison d'assistantes maternelles « Les p'tites comptines »



Le projet de création d'une MAM porté par Séraphine Bouchut (assistante maternelle à Fontanès), Ludivine Thizy et Nadine Thollot (assistantes maternelles à Grammond) a été validé par la CAF, la PMI et la municipalité. Le local, propriété de Marie et Yves Perret (place de la Mairie), a été agréé pour 12 places d'accueil. Le permis de construire a été accepté, les travaux vont donc pouvoir démarrer afin de permettre l'ouverture de la MAM en septembre 2022.



## Relais Petite Enfance

Au niveau national, les Relais d'Assistants Maternels Parents Enfants ont changé d'appellation pour devenir : Relais Petite Enfance (RPE).

### Journée nationale des Assistantes Maternelles :

Les trois RPE du secteur : Saint-Héand (dont Fontanès est membre), Saint-Priest-en-Jarez et Sorbiers-La Talaudière, participeront à cet événement par l'organisation d'une conférence animée par Jean Epstein, psychosociologue, sur le thème "Jouer le jeu", le **lundi 15 novembre** à 20h au N.E.C., à Saint-Priest-en-Jarez (participation libre). Cette soirée est ouverte à tous.



## Des travaux

### Bassin d'orage au Rio

Les travaux du bassin de rétention des eaux pluviales du Rio ont débuté il y a quelques semaines, et devraient se terminer fin octobre. Les conditions météorologiques des dernières semaines n'ont pas facilité la tâche des entreprises. Lors de fortes intempéries, cet ouvrage, d'une capacité de 2700 m<sup>3</sup> permettra de limiter les dégâts en aval en retenant l'eau pendant quelques heures. Ce bassin sera enherbé et clôturé en limite de propriété. Les modalités d'entretien sont en cours d'élaboration, le pâturage d'animaux étant la solution souhaitée par la commune. Un grand merci aux riverains, en particulier à Maxime Relave, pour avoir accepté les contraintes liées à la construction de cet ouvrage.

**SÉM**  
**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole



## Bâtiment du Rio



Les travaux d'agrandissement du bâtiment du Rio (actuels vestiaires et WC publics) vont démarrer courant octobre. Ce nouvel espace permettra le stockage du matériel inter associatif actuellement entreposé au château. Pour la durée des travaux, un arrêté municipal autorise les entreprises à bloquer, ponctuellement et hors week-end, la circulation au niveau du bâtiment.

## Cimetière

Le colombarium a été installé dans la partie la plus récente du cimetière. Les aménagements annexes sont en cours d'achèvement. L'achat de concession est possible dès à présent en mairie. Le portail du cimetière (partie ancienne) a été restauré, le seuil sera terminé prochainement.



## Plan d'adressage



Afin de pouvoir procéder à la pose des panneaux de nomination des voies dans les hameaux, des demandes de devis sont en cours auprès de fournisseurs. Ils seront posés avant l'hiver.

### Bâtiment dépôt et école

La toiture du bâtiment communal abritant le dépôt communal et une partie de l'école doit être restaurée (présence de fibrociment). Par ailleurs, ce local dont la dernière réhabilitation date des années 80, accueille un logement inoccupé depuis plusieurs années, il est aujourd'hui vétuste et inutilisable.

Dans ce contexte, une réflexion globale sur ce bâtiment est lancée par les élus, la première étape consiste au choix d'un architecte programmiste pour accompagner l'étude du projet.



## Reprise de concessions au cimetière

La procédure de reprise des concessions a été lancée et se poursuivra pendant plusieurs années. Il s'agit de reprendre les concessions perpétuelles non entretenues afin de les rendre à nouveau disponibles.

## De nouveaux panneaux pour les routes métropolitaines

La loi NOTRE de 2015, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 à Saint-Etienne Métropole (SEM), a donné lieu au transfert de la compétence voirie du Conseil Départemental vers SEM. Ainsi, la majorité des ex voies départementales se trouvant sur le territoire de SEM sont désormais gérées et entretenues par la métropole. De ce fait, le marquage de la nouvelle identité de ces voies est à revoir. Différents types de signalisation sont concernés : les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération, les panneaux sur portiques et les bornes.



Le principe de nomination est de garder la référence liée à la numérotation départementale existante avant transfert en remplaçant le « D » par un « M ». Par exemple, à Fontanès, la D3 devient M3. Ces modifications ont débuté et s'achèveront à la mi-novembre 2021.

## Equipement des véhicules en période hivernale

D'après le communiqué de la préfecture :

Le décret national n° 2020-1264 du 16 octobre 2020 rend obligatoire l'équipement des véhicules en pneumatiques « hiver » ou la détention de dispositifs antidérapants amovibles (chaînes ou chaussettes à neige) à l'intérieur de son véhicule, dans certaines communes des massifs montagneux. Au sein du massif central, le département de la Loire est concerné par cette réglementation qui sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021. Tous les ans, elle s'activera pendant la période hivernale comprise entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars. En cas d'absence de neige ou de verglas, les dispositifs amovibles doivent être conservés à bord du véhicule pendant toute la durée de la période hivernale.

La Préfète de la Loire a pris un arrêté préfectoral listant les 193 communes concernées par cette mesure dans le département, dont Fontanès et l'ensemble de Saint-Etienne Métropole.



Retrouvez cet arrêté et les trois annexes qui explicitent les zones d'application de la règle sur le site internet de la commune.

## 🚚 Agents techniques municipaux

L'équipe technique des employés municipaux connaît des évolutions depuis un an avec les arrêts maladie des deux agents titulaires.

Hervé Thizy, qui avait été recruté pour le remplacement de Bernard Rebelo, a quitté son poste à la fin septembre. En parallèle, Marie Solmona a intégré l'équipe cet été et a été rejointe par Philippe Michon début octobre. Michel Grataloup reprendra du service à mi-temps en octobre, avant de prendre sa retraite en début d'année prochaine.

Les élus municipaux souhaitent la bienvenue à chacun et un bon rétablissement à Bernard.



Marie Solmona et Hervé Thizy

## 🔍 Recensement des jeunes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, le recensement est obligatoire. Il concerne les garçons et les filles âgés de 16 ans qui sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois suivant la date anniversaire de leurs 16 ans. La mairie délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée et permis de conduire...).



## 🕒 Inscription listes électorales

Cette inscription n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du Code Electoral. Elle est indispensable pour voter.

Si vous avez emménagé récemment à Fontanès, pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales, ce qui vous informera automatiquement votre commune d'origine de votre radiation. Cette demande d'inscription peut être effectuée en mairie pendant toute l'année, ou en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

Les jeunes Françaises et Français sont inscrits d'office lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, dès lors qu'ils ont fait leur recensement à l'âge de 16 ans dans la commune.

## Pour **Voter**, je **m'inscris** !



## 🏛️ Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Pendant les vacances scolaires, la mairie est ouverte au public les lundis de 9h à 12h, ainsi que les mardis et jeudis de 14h à 17h.

En cas d'urgence, les coordonnées de la personne d'astreinte sont indiquées sur la porte de la mairie.



## Du côté des associations

### Le Foyer

A ce jour, cinq personnes composent le bureau du « Foyer ». Nous sommes à la recherche de nouveaux membres pour renforcer l'équipe. Si vous pouvez donner un petit peu de votre temps, apporter vos idées, aider au fonctionnement de l'association, la gestion des spectacles, l'organisation de la journée détente, n'hésitez plus, poussez la porte de notre jolie salle et venez rejoindre l'équipe en place. A noter, le contact pour la location de la salle a changé : 07 71 89 80 17

### APE

Le bureau de l'Association des Parents d'Elèves est désormais constitué comme suit :

- Présidente : Amélie LAGRANGE
- Trésorière : Sandra VILLE
- Secrétaire : Floriane DAMIEN

L'arbre de Noël aura lieu le **samedi 4 décembre** au Foyer. Le programme détaillé sera diffusé ultérieurement.

### MJC

#### Retour sur les inscriptions

En cette année si particulière où nous cumulons une première déconvenue suite au premier confinement, en 2020, puis l'arrêt quasi-total de la grande majorité de nos activités de la saison 2020-2021, nous abordons cette nouvelle rentrée emprunts d'incertitudes. A notre grande surprise, malgré les contraintes gouvernementales, c'est plus de 220 adhérents qui se projettent dans l'avenir et nous font confiance, en renouvelant leur engagement avec l'association ! 187 adhérents se sont inscrits ou réinscrits à une activité, en espérant toutefois qu'elle soit pérenne. Malheureusement, la marche nordique n'a pas trouvé suffisamment d'adeptes pour redémarrer.

#### La réouverture du KOZ KAFÉ

Réouverture le **dimanche 10 octobre** à 10h à la Maison du Plâtre.

Et pour ceux qui le souhaitent, une nouvelle formule cette année : rendez-vous à 9h pour une marche, un footing, un tour de vélo route ou VTT, pour tous, sportifs ou non.

#### Soirée jeux spécial HALLOWEEN

Rendez-vous le **samedi 30 octobre 2021** à la Maison du Plâtre à partir de 20h pour une soirée jeux Halloween ! Pour participer, il suffit de s'inscrire à : [contact@mjcfontanes.org](mailto:contact@mjcfontanes.org). Venez avec une boisson à partager, et votre ou vos jeux à faire découvrir.

Nous avons hâte que la partie commence !

# Bibliothèque



Depuis le 30 septembre, l'obligation de présentation du pass sanitaire pour accéder à la bibliothèque concerne aussi les lecteurs âgés de 12 à 17 ans.

Reprise du Coin des Histoires: les premiers dimanches du mois à la bibliothèque, à 10h30. Sabine, notre conteuse, invite les petits de 3 à 6 ans à découvrir le monde merveilleux des histoires.

La Fontaine aux livres des 27 et 28 novembre se prépare activement. Le programme sera bientôt finalisé. Nous vous donnons rendez-vous à la Maison du Plâtre avec de nouvelles animations, des contes, des rencontres...

# AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
<b>Octobre</b>			
Samedi 9 octobre	Cinéma	MJC	Le Foyer
Dimanche 10 octobre	Koz Kafé	MJC	Maison du Plâtre
Vendredi 15 octobre	Conseil municipal	Conseil Municipal	Mairie
Samedi 16 octobre	Repas des Aînés	CCAS Comité des Fêtes	Maison du Plâtre
Samedi 23 octobre	Cinéma	MJC	Le Foyer
Samedi 30 octobre	Soirée Jeux	MJC	Maison du Plâtre
<b>Novembre</b>			
Vendredi 12 novembre	Conseil municipal	Conseil Municipal	Mairie
Dimanche 14 novembre	Cérémonie du souvenir	Municipalité	Monument aux morts
Dimanche 14 novembre	Repas annuel + AG	Bab-UI-Mussarat	Maison de Plâtre
Samedi 27 et dimanche 28 novembre	Fontaine aux Livres	MJC	Maison du Plâtre
<b>Décembre</b>			
Vendredi 3 décembre	Conseil municipal	Conseil Municipal	Mairie
Samedi 4 décembre	Arbre de Noël	APE	Le Foyer

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

